



## VILLE DE NOUMEA

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq, le mercredi 13 août à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

**DATE DE CONVOCATION**  
**07/08/2025**

**DATE D'AFFICHAGE**  
**07/08/2025**

Mme Sonia LAGARDE	Mme Kimberley BARONI
M. Jean-Pierre DELRIEU	M. Christophe DELIERE
Mme Chantal BOUYE	Mme Laurène CASSAGNE
M. Patrick GUILLON	M. Michel DESMEUZES
Mme Fabienne CHARDIGNY	Mme Christine BELLET
M. Tristan DERYCKE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Liliane CONDOUMY
M. Warren NAXUE	M. Patrick SAKOUMORI
M. Marc ZEISEL	Mme Christiane SARIDJAN
M. Michel FONGUE	M. Daniel HINSCHBERGER
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
Mme Isabelle LAFLEUR	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
M. Nicolas BRIGNONE	M. Emmanuel BERART
Mme Cindy PRALONG	M. Eric MELTESALE
M. Philippe BLAISE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Naïa WATEOU	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	
M. Marc LE LEIZOUR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	Mme Françoise SUVE	M. Christophe DELESSERT
		M. Claude CHARLOT	Mme Charlotte THAIAWE
		M. Makaokio FIHIPALAI	Mme Stéphanie PAIMAN
Nombre de présents	: 35	M. Joseph BOANEMOA	M. Bruno CAPY
Nombre de votants	: 47	Mme Laurie HUMUNI	Mme Anne-Christine CHIMENTI
(12 procurations)		Mme Jeanne POELLABAUER	Mme Muriel GERMAIN
		Mme Pascale SERVENT	Mme Veylma FALAEAO
		Mme Janine BAJON	Mme Christine LE SAINT
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

**DELIBERATION N°2025-929**

portant décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 13 août 2025

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2025/237 du 26 mars 2025 relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la Ville de Nouméa pour l'exercice 2025,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2025/238 du 26 mars 2025 relative aux autorisations de programme et d'engagement et crédits de paiement du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2025/694 du 27 mai 2025 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2024 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU l'avis émis par le conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, de la distribution d'eau potable et de la gestion des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration en date du 8 août 2025,

VU les documents budgétaires annexés à la présente délibération,

VU la note explicative de synthèse n° 2025/76 du 25 juillet 2025,

La commission du budget et des finances (cbf) entendue en séance du 30 juillet 2025

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> /**

Est autorisée la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025 de la ville de Nouméa, telle que récapitulée dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'EXPLOITATION							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
011	611	812	-14 151 149	042	7815	01	17 150 000
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>			<b>-14 151 149</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 042</b>			<b>17 150 000</b>
65	6541	812	17 150 000				
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>			<b>17 150 000</b>				
023	023	01	14 151 149				
<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>			<b>14 151 149</b>				

<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>17 150 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>17 150 000</b>
---------------------------	-------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES				RECETTES			
SECTION D'INVESTISSEMENT							
CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT	CHAPITRE	COMPTE	FONCTION	MONTANT
040	15182	01	17 150 000	001	001	01	2 998 851
<b>TOTAL CHAPITRE 040</b>			<b>17 150 000</b>	<b>TOTAL CHAPITRE 001</b>			<b>2 998 851</b>
				021	021	01	14 151 149
				<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>			<b>14 151 149</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>			<b>17 150 000</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>			<b>17 150 000</b>

Le montant du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025 de la ville de Nouméa est ainsi porté en recettes à la somme de 1 700 480 848 francs CFP et en dépenses à la somme de 1 666 422 297 francs CFP, se répartissant de la manière ci-après :

SECTION	DEPENSES	RECETTES
EXPLOITATION	1 576 715 446	1 576 715 446
INVESTISSEMENT	89 706 851	123 765 402
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>1 666 422 297</b>	<b>1 700 480 848</b>

## ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## ARTICLE 3 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 AOÛT 2025

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur  
988-200012508-20250813-10207A-DE-1-1  
Réception par le Haut-commissariat : 20 août 2025

POUR EXTRAIT CONFORME

Notification :

NOUMEA, LE 18 août 2025

Le secrétaire de séance,



Kimberley BARONI

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- |                     |   |
|---------------------|---|
| - SUBD ADMINIS. SUD | 1 |
| - DF (dont TPS)     | 2 |
| - TOUTES DIRECTIONS | 1 |
| - MISE EN LIGNE     | 1 |

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**NOUVELLE-CALEDONIE**

**VILLE DE NOUMEA**

**POSTE COMPTABLE DE LA PROVINCE SUD**

**SERVICE PUBLIC LOCAL DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS**

**M4**

**DECISION MODIFICATIVE N° 1**

**B02 : BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES DECHETS MENAGERS**

**ANNEE 2025**

# SOMMAIRE

<b>I - Informations générales</b>		
Modalités de vote du budget		
<b>II - Présentation générale du budget</b>		
A1 - Vue d'ensemble - Sections		
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres		
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
B2 - Balance générale du budget - Recettes		
<b>III - Vote du budget</b>		
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses		
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes		
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
<b>IV - Annexes</b>	<b>Jointe</b>	<b>Sans objet</b>
<b>A - Eléments du bilan</b>		
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		⊗
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette		⊗
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		⊗
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		⊗
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		⊗
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes		⊗
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements		⊗
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	⊗	
A3.2 - Etalement des provisions		⊗
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	⊗	
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	⊗	
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)		⊗
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)		⊗
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)		⊗
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)		⊗
A6 - Etat des charges transférées		⊗
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers		⊗
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie		⊗
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt		⊗
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		⊗
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail		⊗
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé		⊗
B1.6 - Etat des autres engagements donnés		⊗
B1.7 - Etat des engagements reçus		⊗
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	⊗	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		⊗
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
C1.1 - Etat du personnel		⊗
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie		⊗
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)		⊗
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)		⊗
<b>D - Arrêté et signatures</b>		
D - Arrêté et signatures		⊗

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I - INFORMATION GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
- avec ~~ou~~ sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
- avec ~~ou~~ sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

[...]

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3).

- ~~- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)~~
- budgétaires (délibération n°2012/1509 du 26 décembre 2012)

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4) primitif ~~ou cumulé de l'exercice précédent~~.

Si le présent budget est un budget supplémentaire, reporter le budget primitif et le cumul des décisions budgétaires du budget en cours.

V – Le présent budget a été voté (5).

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1~~
- ~~- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1~~

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement)
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>17 150 000</b>	<b>17 150 000</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>002 RESULTAT D' EXPLOITATION REPORTE (2)</b>		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>		<b>17 150 000</b>	<b>17 150 000</b>

**INVESTISSEMENT**

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>V O T E</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	<b>17 150 000</b>	<b>14 151 149</b>
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>		<b>2 998 851</b>
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>17 150 000</b>	<b>17 150 000</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>34 300 000</b>	<b>34 300 000</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 394 271 100		-14 151 149		1 380 119 951
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	64 500 000				64 500 000
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	6 300 000		17 150 000		23 450 000
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>1 465 071 100</b>		<b>2 998 851</b>		<b>1 468 069 951</b>
66	CHARGES FINANCIERES	1 040 000				1 040 000
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000 000				10 000 000
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS					
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (5)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>	<b>1 476 111 100</b>		<b>2 998 851</b>		<b>1 479 109 951</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	16 034 346		14 151 149		30 185 495
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	67 420 000				67 420 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>	<b>83 454 346</b>		<b>14 151 149</b>		<b>97 605 495</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 559 565 446</b>		<b>17 150 000</b>		<b>1 576 715 446</b>

+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>
=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
<b>1 576 715 446</b>

**RECETTES D'EXPLOITATION**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES	1 367 500 000				1 367 500 000
73	PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (7)					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU					
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>1 367 500 000</b>				<b>1 367 500 000</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	156 000 000				156 000 000
78	REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (4)					
	<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>	<b>1 523 500 000</b>				<b>1 523 500 000</b>
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	8 608 000		17 150 000		25 758 000
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION					
	<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>	<b>8 608 000</b>		<b>17 150 000</b>		<b>25 758 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 532 108 000</b>		<b>17 150 000</b>		<b>1 549 258 000</b>

+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>
=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>
<b>1 576 715 446</b>

**Pour Information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT(8)</b>	<b>71 847 495</b>	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.
--	-------------------	---

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(7) Ce chapitre existe uniquement en M41, M43 et M44.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 - RE 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN					
	Total des opérations d'équipement	48 248 851				48 248 851
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>48 248 851</b>				<b>48 248 851</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	15 700 000				15 700 000
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>15 700 000</b>				<b>15 700 000</b>
<b>4581</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>63 948 851</b>				<b>63 948 851</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	8 608 000		17 150 000		25 758 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>8 608 000</b>		<b>17 150 000</b>		<b>25 758 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>72 556 851</b>		<b>17 150 000</b>		<b>89 706 851</b>

+

**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

**89 706 851**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de	Restes à réaliser N-	Propositions	VOTE (3)	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
106	RESERVES (7)					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS (5)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>4582</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (6)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)	16 034 346		14 151 149		30 185 495
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE	67 420 000				67 420 000
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (4)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>83 454 346</b>		<b>14 151 149</b>		<b>97 605 495</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>83 454 346</b>		<b>14 151 149</b>		<b>97 605 495</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**

**123 765 402**

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles d'exploitation sur les dépenses réelles d'exploitation. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT(8)</b>	<b>71 847 495</b>
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-14 151 149		-14 151 149
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	17 150 000		17 150 000
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX			
69	IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (4)			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		14 151 149	14 151 149
<b>Dépenses d'exploitation - Total</b>		<b>2 998 851</b>	<b>14 151 149</b>	<b>17 150 000</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>
---	-------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)		17 150 000	17 150 000
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (6)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (6)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (6)			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS			
4581	Total des opérations pour compte de tiers (7)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>			<b>17 150 000</b>	<b>17 150 000</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>
--

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres << opérations d'équipement >>.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>EXPLOITATION</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS (3)			
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE) (3)			
72	PRODUCTION IMMOBILISEE			
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENT, DEPRECIATIONS ET		17 150 000	17 150 000
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
<b>Recettes d'exploitation - Total</b>			<b>17 150 000</b>	<b>17 150 000</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>
---

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>
---	-------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations d'ordre (2)</b>	<b>TOTAL</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 106)			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
14	PROVISIONS REGLEMENTEES ET AMORTISSEMENTS			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (4)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION (BA - REGIE NON			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS (4)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN COURS (4)			
4582	Opérations pour compte de tiers (5)			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
49	DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS (4)			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		14 151 149	14 151 149
<b>Recettes d'investissement - Total</b>			<b>14 151 149</b>	<b>14 151 149</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>2 998 851</b>
--	------------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>
------------------------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES**

**III**  
**A1**

Chapitre Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Proposition (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL (5)(6)</b>	<b>1 394 271 100</b>	<b>-14 151 149</b>	
6063	FOURNITURES D'ENTRETIEN ET DE PETIT EQUIPEMENT	50 000		
611	SOUS TRAITANCE GENERALE	1 369 200 000	-14 151 149	
6135	LOCATIONS MOBILIERES	629 000		
618	DIVERS	1 514 000		
6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	600 000		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 259 500		
6238	DIVERS	438 600		
6248	DIVERS	180 000		
627	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	400 000		
6287	REMBOURSEMENTS DE FRAIS	20 000 000		
<b>012</b>	<b>CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES</b>	<b>64 500 000</b>		
6215	PERSONNEL AFFECTE PAR LA COLLECTIVITE DE	64 500 000		
<b>014</b>	<b>ATTENUATIONS DE PRODUITS (7)</b>			
<b>65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>6 300 000</b>	<b>17 150 000</b>	
651	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES,	300 000		
6541	Créances admises en non-valeur	6 000 000	17 150 000	
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)=(011+012+014+65)</b>		<b>1 465 071 100</b>	<b>2 998 851</b>	
<b>66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES (b)(8)</b>	<b>1 040 000</b>		
66111	INTERETS REGLES A L'EACHEANCE	1 040 000		
<b>67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)</b>	<b>10 000 000</b>		
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 000 000		
<b>68</b>	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AUX DEPRECIATIONS (d)(9)</b>			
<b>69</b>	<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES ET ASSIMILES (e)(10)</b>			
<b>022</b>	<b>DEPENSES IMPREVUES (f)</b>			
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e+f</b>		<b>1 476 111 100</b>	<b>2 998 851</b>	

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chapitre Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Proposition (3)	Vote (4)
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	16 034 346	14 151 149	
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	67 420 000		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	61 420 000		
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	6 000 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>83 454 346</b>	<b>14 151 149</b>	
043	OPERATION ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>83 454 346</b>	<b>14 151 149</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 559 565 446</b>	<b>17 150 000</b>	

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	
+	<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	
=	<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
(2) Cf. Modalités de vote I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.  
(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.  
(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.  
(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.  
(10) Ce chapitre n'existe pas en M49.  
(11) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.  
(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitre Article (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Proposition de loi (3)	Vote (4)
<b>013</b>	<b>ATTENUATIONS DE CHARGES (5)</b>			
<b>70</b>	<b>PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES</b>	<b>1 367 500 000</b>		
706	PRESTATIONS DE SERVICES	1 367 500 000		
<b>73</b>	<b>PRODUITS ISSUS DE LA FISCALITE (6)</b>			
<b>74</b>	<b>DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS OU</b>			
<b>75</b>	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>			
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b>	<b>1 367 500 000</b>		
	<b>(a)=013+70+73+74+75</b>			
<b>76</b>	<b>PRODUITS FINANCIERS (b)</b>			
<b>77</b>	<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)</b>	<b>156 000 000</b>		
774	SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	156 000 000		
<b>78</b>	<b>REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS (d)(7)</b>			
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>1 523 500 000</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chapitres et articles (4)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (6)	Propositions de loi (8)	Vote (4)
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (8)(9)	8 608 000	17 150 000	
7815	REPRISES SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 608 000	17 150 000	
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA SECTION			
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>8 608 000</b>	<b>17 150 000</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>1 532 108 000</b>	<b>17 150 000</b>	

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	
+	<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre n° (4)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Proposition (3)	Vote (4)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors opérations)			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION (hors Opérations d'équipement n°(5) [...])			
		<b>63 948 851</b>		
0101	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS	15 700 000		
6201	PROPRETE URBAINE	48 248 851		
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>63 948 851</b>		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
<b>Total des dépenses financières</b>				
	[...](6)			
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>63 948 851</b>		

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chapitre Article (4)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (5)	Proposition (6)	Vote (4)
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (7)(8)</b>	<b>8 608 000</b>	<b>17 150 000</b>	
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>8 608 000</i>	<i>17 150 000</i>	
15112	PROVISIONS POUR LITIGES ET CONTENTIEUX (BUDGETAIRES)	2 608 000		
15182	AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES (BUDGETAIRES)	6 000 000	17 150 000	
	<i>Charges transférées</i>			
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES (9)</b>			
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>8 608 000</b>	<b>17 150 000</b>	

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>	<b>72 556 851</b>	<b>17 150 000</b>	
--	-------------------	-------------------	--

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	+
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=
<b>17 150 000</b>	

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.  
(2) Cf. Modalités de vote, I.  
(3) Hors restes à réaliser.  
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.  
(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.  
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RE 042.  
(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.  
(9) Cf. Définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.  
(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitre numéro (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Proposition (3)	Vote (4)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION OU EN CONCESSION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
<b>Total des recettes d'équipement</b>				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
165	Dépôts et cautionnements reçus			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
<b>Total des recettes financières</b>				
	[...](5)			
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>				
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>				

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chapitres Article (4)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions Nouvelles (3)	Vote (4)
<b>021</b>	<b>VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 034 346</b>	<b>14 151 149</b>	
<b>040</b>	<b>OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (6)(7)</b>	<b>67 420 000</b>		
28128	AUTRES TERRAINS	250 000		
28131	BATIMENTS	18 250 000		
28188	AUTRES	42 920 000		
491	DEPRECIATION DES COMPTES DE CLIENTS	6 000 000		
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>83 454 346</b>	<b>14 151 149</b>	
<b>041</b>	<b>OPERATIONS PATRIMONIALES(8)</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>83 454 346</b>	<b>14 151 149</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (=Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>83 454 346</b>	<b>14 151 149</b>	

+	<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	
+	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>2 998 851</b>
=	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 150 000</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 0101 (1)**  
**LIBELLE : EMPRUNT ET DETTES ASSIMILÉS**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	<b>DEPENSES</b>	<b>35 647 854</b>				
20	Immobilisations incorporelles					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	Autres	<b>35 647 854</b>				

RECETTES (répartition) (Pour Information)		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

**OPERATION D'EQUIPEMENT N° : 6201 (1)**  
**LIBELLE : PROPTE URBAINE**

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 1/1/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5) (a)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4) (b)	Montant pour information (5) (b)
	<b>DEPENSES</b>	<b>922 922 204</b>	<b>2 998 851</b>			
20	Immobilisations incorporelles	1 859 821				
21	Immobilisations corporelles	632 722 739	2 998 851			
2158	AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET	36 099				
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	629 150 135	2 998 851			
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	285 621 371				
2312	IMMOBILISATIONS EN COURS TERRAINS	9 845 888				
2315	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	2 975 847				

RECETTES (répartition) (Pour Information)		Restes à réaliser N-1 (3) (c)	Recettes de l'exercice (d)
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>			
13	Subventions d'investissement		
16	Emprunts et dettes assimilées		
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		
22	Immobilisations reçues en affectation		
23	Immobilisations en cours		
	Autres		

<b>RESULTAT = (c+d)-(a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>2 998 851</b>
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de	Propositions	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>15 700 000</b>		
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>15 700 000</b>		
1641	EMPRUNTS EN EUROS	15 700 000		
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>				
020	Dépenses imprévues			

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Solde d'exécution	TOTAL
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>15 700 000</b>			<b>15 700 000</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

<b>ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>ETAT DES PROVISIONS</b>	<b>A3-1</b>

Compte d'imputation	Objet de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2024	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises de l'exercice	Solde
14 - Provisions réglementées							
145 - pour différé de remboursement de la dette							
<b>15 - Provisions pour risques et charges</b>		<b>6 000 000</b>		<b>252 415 105</b>	<b>258 415 105</b>	<b>25 758 000</b>	<b>232 657 105</b>
15112- Provisions pour litiges et contentieux	Provision pour REOM		31/12/2021	658 000	658 000	658 000	0
	Provision pour REOM		31/12/2020	1 950 000	1 950 000	1 950 000	0
15182 - Autres provisions pour risque	Provision pour créances irrécouvrables	6 000 000	31/12/2013	249 807 105	255 807 105	23 150 000	232 657 105
<b>Provision pour dépréciation</b>				<b>0</b>			<b>0</b>
29 - des immobilisations							
39 - des stocks							
49 - des comptes de redevables							
59 - des cptes financiers							
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>6 000 000</b>		<b>252 415 105</b>	<b>258 415 105</b>	<b>25 758 000</b>	<b>232 657 105</b>

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A4.2

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de	Propositions	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		83 454 346	-11 606 851	
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>			-25 758 000	
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		83 454 346	14 151 149	
28128	AUTRES TERRAINS	250 000		
28131	BATIMENTS	18 250 000		
28188	AUTRES	42 920 000		
491	DEPRECIATION DES COMPTES DE CLIENTS	6 000 000		
021	Virement de la section d'exploitation	16 034 346	14 151 149	

	Opérations de	Restes à réaliser	Solde d'exécution	Affectation	TOTAL
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>71 847 495</b>		<b>2 998 851</b>		<b>74 846 346</b>

	Montant
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres (IV)</b>	<b>15 700 000</b>
<b>Ressources propres disponibles (VIII)</b>	<b>74 846 346</b>
<b>Solde (IX = VIII-IV)(5)</b>	<b>59 146 346</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

No ou intitulé de l'A.E.	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour memoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2025	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2025)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2025) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2025 (2)	Restes à financer de l'exercice 2026	Restes à financer (exercices au delà de 2026) (3)
<b>Dépenses</b>	<b>2 490 000 000</b>	<b>61 000 000</b>	<b>2 551 000 000</b>	<b>615 688 970</b>	<b>755 550 000</b>	<b>863 800 000</b>	<b>315 961 030</b>
62 2023 1 DEPENSES RECURRENTES PROPRETE URBAINE	2 490 000 000	61 000 000	2 551 000 000	615 688 970	755 550 000	863 800 000	315 961 030
<b>Recettes</b>							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

NOTE EXPLICATIVEDE SYNTHESE

-----

**OBJET** Décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025

**P.J.** - 2 projets de délibération  
 - 1 annexe

La présente décision modificative du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés a pour objet d'ajuster les crédits aux besoins réels en dépenses et en recettes de l'exercice 2025, résultant des opérations présentées ci-dessous.

1. LA VUE D'ENSEMBLE

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
----------	---------	----------	---------

SECTION D'EXPLOITATION			
Frais d'exploitation du service des déchets ménagers	2 998 851	Opération d'ordre	17 150 000
Virement à la section d'investissement	14 151 149		
<b>Total</b>	<b>17 150 000</b>	<b>Total</b>	<b>17 150 000</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Opération d'ordre	17 150 000	Résultat reporté 2024	2 998 851
		Virement de la section d'exploitation	14 151 149
<b>Total</b>	<b>17 150 000</b>	<b>Total</b>	<b>17 150 000</b>

Par souci de clarté de présentation, seules les opérations nouvelles et réelles feront l'objet d'un commentaire. Les opérations d'ordre seront formalisées dans un tableau synthétique en fin de note.

2. LES AJUSTEMENTS

- En dépense d'exploitation

Les ajustements proposés portent sur les frais d'exploitation du service des déchets ménagers s'élevant à 2 998 851 francs CFP, détaillés comme suit :

- créances irrécouvrables :	17 150 000 F
- dépenses de gestion :	-14 151 149 F

Le complément de crédits relatifs aux créances irrécouvrables permettra d'admettre en non valeurs des créances anciennes dont le recouvrement n'est plus possible.

Cette dépense sera atténuée en contrepartie par la réduction des dépenses de gestion.

Consécutivement à ces ajustements, il convient de modifier la répartition des crédits de paiement de l'autorisation d'engagement correspondante telle que présentée dans les tableaux suivants :

N° et intitulé des AE	AE votée au BP 2025	Répartition des crédits de paiement			
		Antérieurs	2025	2026	2027
62-2023-1 : DEPENSES RECURRENTES PROPLETE URBAINE (6201Z23)	2 551 000 000	615 688 970	770 550 000	848 800 000	315 961 030

N° et intitulé des AE	AE votée après DM1 2025	Crédits de paiement			
		Antérieurs	2025	2026	2027
62-2023-1 : DEPENSES RECURRENTES PROPLETE URBAINE (6201Z23)	2 551 000 000	615 688 970	755 550 000	863 800 000	315 961 030

- En recette d'investissement

Lors de l'affectation définitive du résultat de l'exercice 2024 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés, approuvée par délibération du conseil municipal n° 2025-694 du 27 mai 2025, le résultat excédentaire de la section d'investissement d'un montant de 26 159 907 francs CFP a été reporté en recettes d'investissement sur le compte 001 – solde d'investissement reporté.

Il convient d'ajuster l'inscription budgétaire anticipée au budget primitif 2025 d'un montant complémentaire de 2 998 851 francs CFP, afin de la rendre conforme à la décision d'affectation définitive.

### 3. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) portant sur les provisions et le prélèvement sont récapitulées ci-dessous :

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
Reprise provision pour dépréciation des créances de redevables	040	15182	17 150 000	042	7815	17 150 000
Prélèvement	023	023	14 151 149	021	021	14 151 149
	<b>TOTAL</b>		31 301 149	<b>TOTAL</b>		31 301 149

Il est donc proposé au conseil municipal d'autoriser la décision modificative n° 1 du budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2025 de la ville de Nouméa.

Tel est l'objet des deux projets de délibération ci-joints que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa le 25 juillet 2025

Le Maire,



Sonia LAGARDE



Nombre de membres en exercice	53
-------------------------------	----

Nombre de membres présents	35
----------------------------	----

Nombre de suffrages exprimés	47
------------------------------	----

VOTES :	Pour	47
---------	------	----

	Contre	0
--	--------	---

	Abstention	0
--	------------	---

Date de convocation : 7 août 2025

Présenté par Madame Sonia LAGARDE, maire de la ville de Nouméa.

A Nouméa, le 13 AOUT 2025

La secrétaire de séance,

  
Kimberley BARONI



Le Maire,

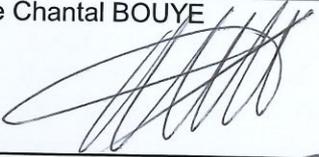
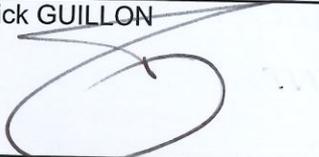
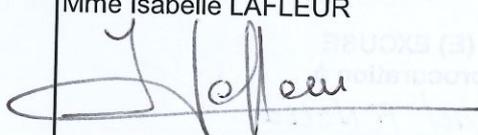
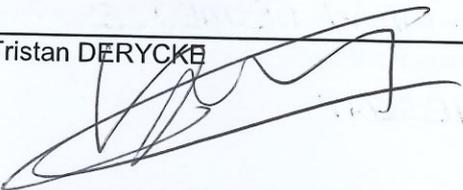
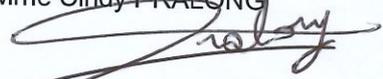
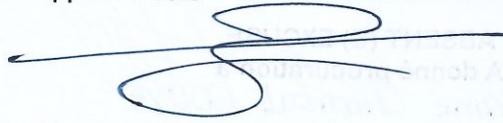
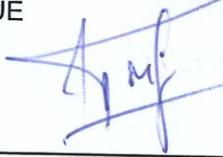
  
Sonia LAGARDE

Délibéré par le conseil municipal, réuni en séance publique à Nouméa, le 13 août 2025.

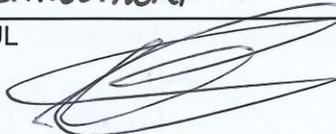
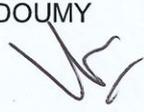
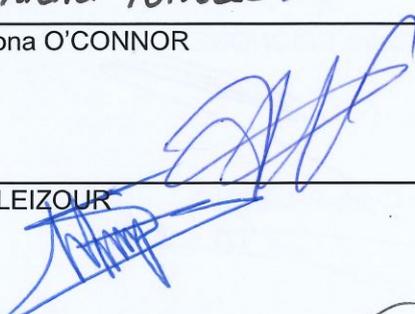
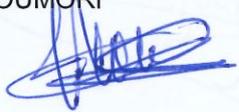
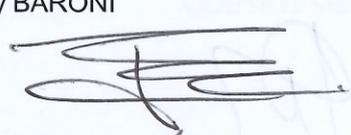
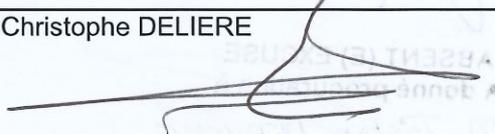
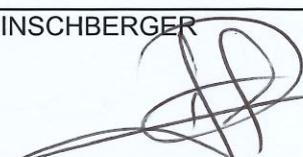
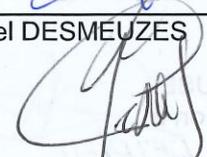
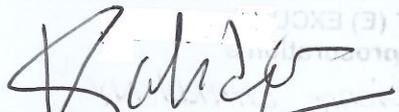
Certifié exécutoire par le maire, compte tenu de la transmission de la présente délibération au commissaire délégué de la République pour la province Sud, le 20 AOUT 2025 et de la publication par voie électronique, le 20 AOUT 2025.

Les membres du conseil municipal

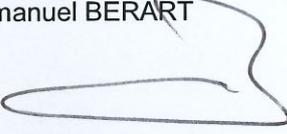
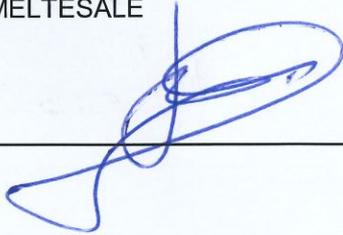
IV - ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

M. Jean-Pierre DELRIEU 	Mme Janine BAJON ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Liliane CONDOUMY 
Mme Chantal BOUYE 	Mme Vaimoé ALBANESE 
M. Patrick GUILLOIN 	Mme Isabelle LAFLEUR 
Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Nicolas BRIGNONE 
M. Tristan DERYCKE 	Mme Cindy PRALONG 
Mme Diane BUI-DUYET 	M. Philippe BLAISE 
M. Warren NAXUE 	Mme Naïa WATEOU 
Mme Françoise SUVE 	M. Luc BRUN ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Tristan DERYCKE
M. Marc ZEISEL 	Mme Valérie LAROQUE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Christophe DELIERE
Mme Pascale SERVENT ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Fabienne CHARDIGNY 	M. Christophe DELESSERT ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à M. Jean-Pierre DELRIEU 
M. Michel FONGUE 	Mme Charlotte THIAWE ABSENT (E) EXCUSE A donné procuration à Mme Diane BUI-DUYET

IV - ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Stéphanie PAIMAN <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à <i>M. Patrick SAKOUMORI</i>	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION 
M. Alexandre MACHFUL 	Mme Liliane CONDOUMY 
M. Bruno CAPY <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à <i>M. Michel FONGLÉ</i>	M. Claude CHARLOT <b>ABSENT</b>
Mme Tuilogona O'CONNOR 	Mme Muriel GERMAIN <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à <i>M. Michel DESMEUZES</i>
M. Marc LE LEIZOUR 	M. Makaokio FIHIPALAI <b>ABSENT</b>
Mme Anne-Christine CHIMENTI <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à <i>Mme Chantal BOUYE</i>	M. Patrick SAKOUMORI 
Mme Kimberley BARONI 	Mme Christiane SARIDJAN 
M. Christophe DELIERE 	M. Daniel HINSCHBERGER 
Mme Laurène CASSAGNE 	Mme Magali MANUOHALALO 
M. Michel DESMEUZES 	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER 
Mme Christine BELLET 	M. Joseph BOANEMOA <b>ABSENT</b>

IV - ANNEXES	IV
SIGNATURES	D

Mme Laurie HUMUNI <b>ABSENTE</b>	Mme Christine LE SAINT <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à <i>M. Patrick GUILON</i>
Mme Veylma FALAEO <b>ABSENT (E) EXCUSE</b> A donné procuration à <i>M. Jonas TAOFIFENUA</i>	M. Bernard LAVANDIER 
M. Emmanuel BERART 	Mme Jeanne POELLABAUER <b>ABSENTE</b>
M. Eric MELTESALE 	M. Jonas TAOFIFENUA 